

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 31 MARS 2021 à 18 h 15

Le trente et un mars deux mil vingt et un à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués en date du 24 mars 2021 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Lionel BEAUFORT, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice dont Ophélie Texier-Pieri en visioconférence.

Mme Mélanie Dillinger a été nommée secrétaire de séance et a déclaré accepter.

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 11 février 2021, en l'absence d'observation, le compte-rendu est signé par tous les membres présents.

L'ordre du jour de la présente réunion est abordé.

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation de résultat 2020
- Taux d'imposition 2021
- Budget primitif 2021
- Affaires foncières
- Commerces ambulants
- Personnel communal
- Antenne collective
- Lettres en communication et questions diverses

Approbation du compte de gestion 2020- budget général

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs ainsi que les décisions modificatives de l'année 2020, le compte de gestion dressé par la Trésorière (budget général),
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,
- Déclare que le compte de gestion dressé par la Trésorière pour l'exercice 2020 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte-administratif 2020 (budget général)

1/compte-administratif 2020

Le Maire sort de la salle.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, sous la présidence de Max Founeau Comte, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Lionel Beaufort, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte-administratif

Budget général

| | dépenses | recettes | excédent | déficit | restes à réaliser |
|---------------------------|--------------|--------------|------------|------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | 766 546.05 | 1 244 179.79 | 477 633.74 | | 150 790.00 |
| Section d'investissement | 1 225 055.72 | 974103.04 | | 250 952.68 | 150 790.00 |

2/ Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif ci-dessus détaillé.

Le Maire réintègre les lieux.

2/Affectation du résultat - budget général - année 2020

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Budget général

| Reports | |
|--|------------|
| Pour Rappel : Déficit reporté de la section d'Investissement de l'année antérieure | 228 948.48 |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure | 288 724.31 |

| Soldes d'exécution | |
|--|------------|
| Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section investissement de : | 22 004.20 |
| Un résultat d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de : | 188 909.43 |

| | |
|--|------------|
| Restes à réaliser | |
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 150 790.00 |
| En recettes pour un montant de : | 150 790.00 |

| | |
|--|------------|
| Besoin net de la section d'investissement | |
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 250 952.68 |

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation

| | |
|---|------------|
| Compte 1068 | |
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 250 952.68 |

| | |
|---|------------|
| Ligne 002 | |
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 226 681.06 |

OPERATIONS FINANCIERES

1- BUDGET PRIMITIF 2021- budget général

Après étude et discussion,

L'assemblée, à l'unanimité des présents, décide de voter le budget primitif 2021 suivant les balances générales ci-dessous :

| | dépenses | recettes |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | 1 114 937.16 | 1 114 937.16 |
| <u>Section d'investissement</u> | 1 892 027.84 | 1 892 027.84 |

2- DELIBERATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT D'ACHAT DE DEGUISEMENT POUR LA COMMUNE

Le Maire rappelle qu'il arrive que la Commune soit obligée de faire des achats auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir un compte à la Mairie. Aussi, il propose qu'en cas d'achat de ce type, l'élu utilise son moyen de paiement personnel et se fasse ensuite rembourser sur présentation de la facture d'achat et d'un certificat attestant qu'il a bien réglé cette facture de ses deniers propres. Ces opérations sont peu fréquentes mais

nécessitent la prise d'une délibération par le Conseil Municipal autorisant le remboursement de ces achats.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Accepte de rembourser à l'élu concerné les achats faits pour le compte de la Commune.
- Dit que l'élu devra établir un certificat attestant qu'il a payé la facture de ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget communal.

TAUX D'IMPOSITION 2021

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe les taux d'imposition des deux taxes en 2021 pour la commune de Longeville en Barrois sans augmentation par rapport à 2020 :

| | |
|------------------|--|
| Foncier bâti | 25.72 (taux départemental 2020)+ 18.19 = 43.91 % |
| Foncier non bâti | 36.12 % |

AFFAIRES FONCIERES(dossier reporté)

COMMERCE AMBULANTS

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, par un contre et 14 pour :

- prend connaissance de la venue :
 - d'une pizzeria ambulante tenue par Madame Muriel BUREL demeurant 21 rue de la Gare à Nançois sur Ornain les jeudis et vendredis(à définir semaines paires et impaires) – site : Longeville en Barrois- au choix.
 - d'une pizzeria ambulante tenue par Monsieur CHEVRAU Jean-François demeurant 60 avenue de Paris à Revigny sur Ornain les samedis soirs- site : Longeville en Barrois - au choix.
- Décide d'un droit de place de 10 euros par jour d'occupation du domaine public.
- Prend acte de la rédaction par le Maire de l'arrêté temporaire à l'utilisation du domaine public à des fins commerciales.

PERSONNEL COMMUNAL **service civique**

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents :

- De mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour deux bénéficiaires.
- D'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

- D'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

ANTENNE COLLECTIVE

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Fixe le tarif à trente euros concernant l'abonnement annuel pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.
- Approuve le règlement joint en annexe.

LETTRES EN COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

- COVID
 - Groupe Scolaire François Laux
 - Vaccination
 - Divers
- Questionnaires PLUi
- Commission communale des impôts
- Remerciements à Mesdames Monique CHAPPELLIER, Corinne JAMAIN et Françoise CHAPPELLIER pour les travaux de ménage effectués au Groupe Scolaire en remplacement d'un agent absent.
- Remerciements pour tout l'investissement fait pour la décoration de printemps dans le village.

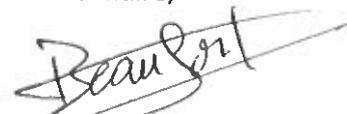
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 24 suivie d'une réunion privée.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Taux d'imposition 2021
- Budget primitif 2021
- Commerces ambulants
- Personnel communal
- Antenne collective
- Lettres en communication et questions diverses

-pour extrait conforme-

Le Maire,



Lionel BEAUFORT

La secrétaire de séance,



Mélanie DILLINGER

Suivent les signatures,

| | | | | |
|-------------------|---------------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| Lionel Beaufort | Jean-Claude Bastien | Sandrine Cheval | Ophélie Texier-Pieri | Jean-Luc Dellenbach |
| Mélanie Dillinger | Stéphane Mathieu | Corinne Jamain | Jean-Luc Lavoivre | Doriane RIEHL |
| Didier Gousselot | Monique Chapellier | Max Founeau Comte | Nelly Droolans | Philippe Schwarz |